



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16170714

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -
ENTRÉ
LE 02 DEC. 2016
Le Greffier
Greffé

Dénomination : **SOCIETE DE L'ABATTOIR DE CHARLEROI**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Place de l'Abattoir 1 - 6000 - CHARLEROI

N° d'entreprise : 0 428.307.458

Objet de l'acte : **NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET CHANGEMENT REPRESENTANT
MANDAT COMMISSAIRE-REVISEUR**

Texte

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/06/2016.

L'assemblée constate que le mandat des administrateurs expire après l'A.G.O. du 29/06/2016.

L'assemblée renouvelle, pour six ans, le mandat des administrateurs sortants, soit Monsieur Roger De Cock, administrateur de sociétés, domicilié à 6000 Charleroi, Boulevard Defontaine 2A, en tant qu'administrateur délégué, Monsieur Marc Thirifay, ingénieur industriel, domicilié à 7100 La Louvière, rue de Fanuelz 129, la SA FINANCE ET ENTREPRISES dont le siège social est situé à 6001 Marcinelle, Avenue Rousseaux 40 et qui est représentée par son représentant permanent Monsieur Roger De Cock précité.

L'assemblée appelle également en tant qu'administrateur Monsieur Henri De Cock, administrateur de sociétés, domicilié à 6001 Marcinelle, Avenue Paul Pastur 76.

Les administrateurs acceptent leur nouveau mandat qui expire après l'A.G.O. de 2022.

Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

L'assemblée générale du 29.06.2016 confirme la nomination de la SC SPRL Danvoye & C°, Avenue Paul Pastur 38 à 7100 La Louvière, au poste de commissaire, selon la décision de l'assemblée générale du 03.06.2014.

Etant donné que Monsieur Xavier Danvoye était le représentant permanent de la SC Spri Danvoye & C°, et que celui-ci est décédé le 11 janvier 2016, l'assemblée générale et le conseil d'administration prennent acte de la décision de la gérance du cabinet de réviseur d'entreprises Sc Spri Danvoye & C°, de nommer comme représentant permanent, Madame Brigitte Divers, réviseur d'entreprises, en remplacement de feu Monsieur Xavier Danvoye.

L'assemblée générale confirme le mandat du commissaire pour une période de 3 années couvrant les exercices comptables de 2014, 2015 et 2016. Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2017 approuvant les comptes de 2016.

Pour extrait conforme.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 14/12/2016 -- Annexes du Moniteur belge